

**FEUILLE DE ROUTE
GROUPES**

DOCUMENT A COMPLETER ET A REMETTRE AU MAITRE NAGEUR

Date :

Nom de l'organisme :

N° Tél. de l'organisme :

Nombre d'enfants	Age

Nombre d'accompagnateurs :

Heure d'arrivée :

Heure de sortie :

**N.B. Loi du 8 décembre 1995
Annexe du B.O. Jeunesse et sports N° 95/12 et 95/3 prévoit
1 accompagnateur pour 8 enfants de + de 6 ans dans l'eau
1 accompagnateur minimum pour 5 enfants de - 6 ans dans l'eau**

ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

**NOM DU RESPONSABLE :
SIGNATURE :**

